

jamais les sommes dépensées par une province à cet effet. Ces subventions ont beaucoup contribué à susciter l'intérêt des autorités provinciales dans cette direction; à l'heure qu'il est l'enseignement professionnel est partout prospère, surtout dans les provinces manufacturières de l'est.

Les institutions d'enseignement technique régies par les dispositions de la loi sur l'enseignement technique de 1919 (9-10 Georges V, chap. 73) possédaient 56,744 élèves durant l'année scolaire terminée le 30 juin 1921, 61,961 en 1922, 70,300 en 1923 et 79,829 en 1924. (Tableau 9).

### 9.—Ecoles techniques et professionnelles du Canada, leurs instructeurs et leurs élèves, année terminée le 30 juin 1924.<sup>1</sup>

Provinces.	Nombre de municipalités possédant des écoles.			Nombre de professeurs et instructeurs.				Elèves inscrits.			
	Du jour.	Du soir.	Total.	Du jour.	Du soir.	Par correspondance.	Total.	Du jour.	Du soir.	Par correspondance.	Total.
Ile du Pr.-Edouard..	1	1	2	10	13	-	23	97	196	-	293
Nouvelle-Ecosse.....	1	25	26	13	160	37	210	30	3,118	625	3,773
Nouveau-Brunswick.	6	8	14	18	52	1	71	248	1,181	254	1,683
Québec.....	7	18	25	115	188	-	303	1,636	6,355	-	7,991
Ontario.....	22	57	79	461	1,194	-	1,655	13,040	36,684	-	49,724
Manitoba.....	6	1	7	102	43	-	145	1,991	2,051	-	3,250
Saskatchewan.....	3	3	6	47	46	-	93	881	825	-	1,706
Alberta.....	3	7	10	62	69	4	135	1,743	2,532	285	4,560
Colombie Britan.....	9	36	45	101	205	2	308	1,653	5,044	152	6,849
<b>Total.....</b>	<b>58</b>	<b>156</b>	<b>214</b>	<b>929</b>	<b>1,970</b>	<b>44</b>	<b>2,943</b>	<b>20,527</b>	<b>57,986</b>	<b>1,316</b>	<b>79,829</b>

<sup>1</sup>Les données contenues dans le tableau ci-dessus s'appliquent uniquement aux écoles, classes ou cours subventionnés, en vertu de la loi fédérale sur l'enseignement technique. Le nombre de leurs élèves et de ceux des écoles similaires ne bénéficiant pas de cette loi est indiqué au tableau 1 dans le groupe d'écoles portant le numéro 2. Les écoles ouvertes le jour et le soir figurent sous les deux rubriques et les professeurs qui enseignent le jour et le soir sont également comptés deux fois. C'est le maximum des inscriptions qui est indiqué et non la moyenne. Les cours commerciaux, dans Ontario, figurent ailleurs.

### III.—ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'enseignement supérieur est assuré au Canada par 23 universités et 83 collèges, dont un au sujet duquel on ne possède nulle information. Parmi ces collèges, 46 appartiennent à la province de Québec, se subdivisant ainsi: 21 collèges classiques, 9 collèges indépendants non subventionnés, se consacrant à l'enseignement secondaire, et 8 autres collèges d'enseignement supérieur. Les collèges classiques sont officiellement classés comme institutions d'enseignement secondaire, mais dans les institutions enseignantes catholiques de Québec cette expression "secondaire" comporte le programme entier des matières du baccalauréat ès-lettres, dont les diplômes sont conférés par l'Université Laval et l'Université de Montréal.

Parmi les universités, six sont contrôlées par l'Etat (Nouveau-Brunswick, Toronto, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie Britannique); quatre n'appartiennent à aucune confession religieuse (Dalhousie, McGill, Queen's et Western); les autres ont un caractère nettement religieux; telles sont: St-Dunstan, St-François-Xavier, St-Joseph, Laval, Montréal et Ottawa, qui représentent l'Eglise Catholique romaine; King's College, Bishop's College et Trinity College représentent l'Eglise d'Angleterre; Acadia et McMaster, l'Eglise Baptiste; enfin, Mount Allison et Victoria représentent l'Eglise Méthodiste. Victoria et Trinity sont fédérées avec Toronto et King's College avec Dalhousie.

Les 83 collèges peuvent être *grossa modo* classifiés ainsi qu'il suit: agriculture 6, technique 2, droit 2, art dentaire 1, art vétérinaire 1, école de pharmacie 1, théologie 28, lettres et sciences 9, auxquels on peut ajouter les 21 collèges classiques, les 9 collèges indépendants et 3 autres n'entrant dans aucune des classifications ci-